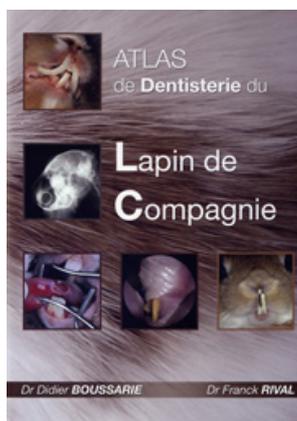


Deux ouvrages lus pour vous

Deux ouvrages parus au cours de l'année 2010 ont attiré notre attention et nous ont semblé potentiellement intéressants pour les internautes visitant ce site.

Il s'agit d'abord de l'ouvrage de deux vétérinaires spécialistes consacré à la **dentisterie des lapins de compagnie**. Bien cet ouvrage soit clairement destiné aux vétérinaires praticiens et non aux propriétaires de lapins de compagnie eux-mêmes, il nous a semblé important faire connaître son existence auprès d'un plus large public. La connaissance de son existence, voire sa lecture, devraient permettre, nous l'espérons, aux détenteurs de lapins de compagnie de savoir quels sont les risques liés à la dentition de leur animaux et surtout de savoir que des solutions existent dans la majorité des cas.

Le second ouvrage est un **guide juridique** consacré aux lois et réglementations françaises **concernant la détention et l'élevage des animaux** de toutes catégories, qu'ils soient de familiers, domestiques, de ferme ou même sauvage. Les propriétaires de lapins de compagnie, les amateurs pratiquant un élevage familial comme les cuniculteurs professionnels y trouveront une mine d'informations sur leurs droits mais aussi leurs devoirs en relation avec les lapins qu'ils détiennent.



L'**ATLAS de Dentisterie du lapin de Compagnie** a été publié en 2010 par les Dr Didier Boussarie et Franck Rival aux éditions Vetnac. Cet ouvrage broché au format 17 x 24 cm comporte 143 pages très fortement illustrées (plus de 400 photos et une quarantaine de schémas). C'est un guide pratique qui s'adresse aux vétérinaires confrontés à la dentisterie du lapin de compagnie dans leur exercice quotidien.

Il fournit des informations précises sur les particularités bucco-dentaires du lapin de compagnie aux plans anatomique et physiologique. Il fournit surtout une information complète et actualisée sur les principales affections touchant la bouche et les dents, et sur les possibilités et techniques de traitement.

Ainsi les 24 pages du **chapitre 1** sont consacrées aux bases anatomiques et physiologiques: position zoologique - éléments d'anatomie bucco-dentaire - alimentation, dynamique bucco-dentaire et mode de vie. Les 20 pages du **chapitre 2** sont consacrées à l'examen du lapin: commémoratifs - matériel de consultation - méthodes de contention - examen général - fiche dentaire - examens complémentaires. Le **chapitre 3** comporte 48 pages consacrées à la description des affections bucco-dentaires: malocclusion dentaire (des incisives comme des molaires et prémolaires) - abcès bucco-dentaires - affections secondaires aux maladies bucco-dentaires (maladies et troubles engendrés par un problème bucco-dentaire initial) - autres affections bucco-dentaires. Enfin le **chapitre 4**, avec 32 pages est consacré au traitement qui est presque toujours de type chirurgical: matériel chirurgical nécessaire - traitement chirurgical proprement dit (analgésie et anesthésie, malocclusion des incisives et des dents jugales, abcès et autres pathologies) - traitement médical associé. En fin d'ouvrage il y a deux tableaux consacrés aux principaux produits analgésiques et anesthésiques utilisables et aux principaux médicaments anti-infectieux utilisables dans les affections bucco-dentaires. Enfin un glossaire de 3 pages donne la définition des principaux termes techniques spécialisés utilisés dans l'ouvrage.



Lapin nain noir et feu



Lapin nain bélier

Chez le lapin la formule dentaire définitive est I2/1 - C0/0 - PM 3/2 - M 3/3 Les différentes méthodes utilisables pour désigner les dents sont résumées sur la figure 1. A la naissance le lapereau a déjà ses incisives définitives. Les prémolaires seront remplacées vers 3-4 semaines. La dentition définitive est ainsi acquise vers 3 à 5 semaines au plus tard.

Toutes les dents des lapins sont à croissance continue, aussi bien les incisives que les molaires et prémolaires. Par exemple la croissance des incisives supérieure est de 2 mm par semaine et celle des incisives inférieures de 2,4 mm par semaine. Celle des dents jugales (prémolaires et molaires) est nettement moins forte: environ 2 mm par mois. Pour permettre cette croissance continue, les dents ont une "racine" creuse partant du bourgeon dentaire profond. La cavité est occupée par la pulpe dentaire abondante qui va presque jusqu'à l'extrémité externe de la dent. La longueur de la partie "buccale" de chaque dent (visible dans la bouche) est beaucoup plus faible que sa partie gingivale (incluse dans la gencive). Cette caractéristique est bien visible sur la radiographie de la figure 2

Bien que tout type ou race de lapin puisse être utilisé comme animal de compagnie, dans la très grande majorité des cas les lapins de compagnie sont des lapins nains issus du lapin blanc "Polonais" dit aussi 'Hermine'. Ces lapins de petit format (autour de 1,0 kg pour les nains de couleur et 1,4-1,7 kg pour les lapins béliers nains) sont caractérisés par un raccourcissement de la face et une assez forte consanguinité. Cette dernière est la conséquence de la recherche de pelages de couleurs aussi variées que possible à partir d'un petit nombre d'individus.

Ces deux caractéristiques font que les lapins de compagnie ont souvent des problèmes d'alignement des dents (malocclusion) d'origine congénitale, souvent aggravés par une alimentation inadaptée. La croissance des dents étant continue quoi qu'il se passe, il s'en suit des problèmes de croissance anormale des dents et d'abcès buccaux dans tous les cas où le lapin ne peut pas user correctement ses dents. Ceci explique que les problèmes buccaux-dentaires soient une cause fréquente de consultation vétérinaire pour les lapins de compagnie.

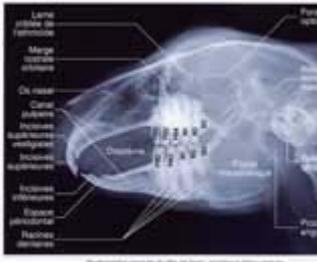


Figure 2 : Radiographie d'une tête de lapin

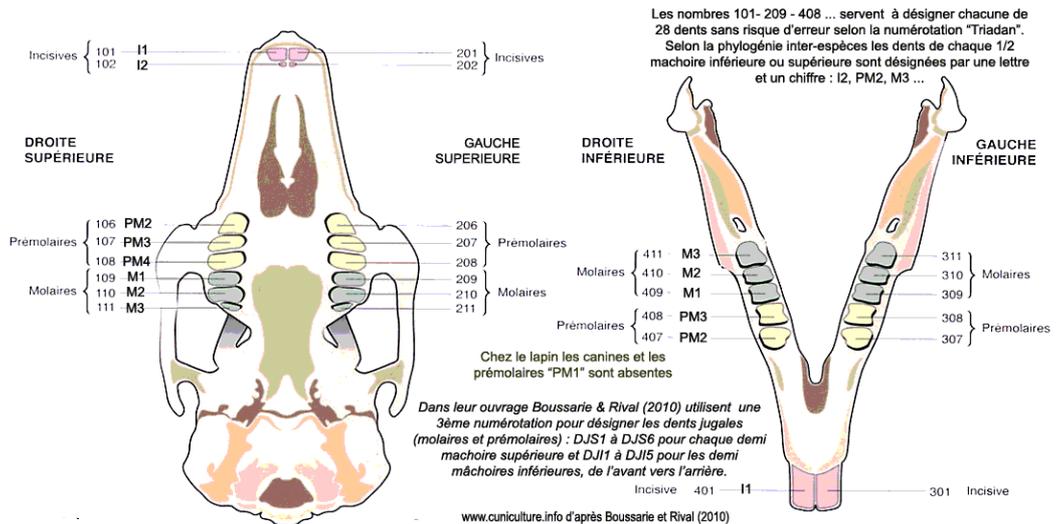
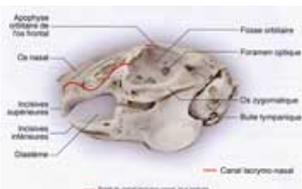


Figure 1 : la Fiche dentaire du lapin



Malocclusion incisive asymétrique. Noter les striations "en plume d'indien" des incisives inférieures par maladie métabolique osseuse.



Positionnement du canal lacrymal

Dans le chapitre consacré à la relation entre l'alimentation et les problèmes bucco-dentaire les auteurs insistent sur les avantages qu'il y a à donner du foin en permanence aux lapins de compagnie. Ils rendent l'alimentation "à base de granulés" responsable d'une grande partie des troubles, comme si tous les aliments granulés du commerce avaient la même composition et faisaient l'objet de la même attention de la part de ceux qui les fabriquent. Une tournée rapide dans les animaleries montre clairement que beaucoup d'aliments commercialisés en France pour les lapins de compagnie (mais pas tous) sont par exemple nettement déficients en fibres; la proposition de "friandises" pour lapins de compagnie souvent à base de céréales et titrant moins de 7% de cellulose brute ne peut qu'aggraver le situation de manque de fibre. En outre et contrairement à ce qui se passe pour les aliments pour lapins de production, dans la majorité des aliments pour lapins de compagnie il n'y a pas d'apport spécifique de vitamine D pourtant nécessaire au métabolisme calcique. Une étude très récente de Ricci et collaborateurs montre que les aliments italiens pour lapin de compagnie étudiés sont presque tous trop concentrés en protéines et en énergie mais sont carencés en phosphore et beaucoup le sont en calcium (Ricci R., Sartori A., Plagiano C. et Dalle Zotte A., 2010. Study of the nutrient adequacy of feeds for pet rabbits available in the Italian market. *World Rabbit Science*, **18**, 131-137). Il semble bien que la situation soit assez similaire en France d'après les Dr Boussarie et Rival. Dans ces conditions, il est normal de trouver par exemple une perturbation du métabolisme minéral qui va nécessairement avoir des répercussions sur la croissance des dents et l'état des os qui les soutiennent. Fournir un complément de fourrages fibreux verts ou secs au lapin de compagnie est donc une bonne recommandation, au moins tant que les aliments granulés ne seront pas correctement équilibrés. Un bon foin apportera des fibres, du calcium et de la vitamine D.

Les affections bucco-dentaires qui amènent un propriétaire de lapin de compagnie à consulter un vétérinaire sont essentiellement des cas de malocclusion (= dents longues) ou d'abcès de la face. En effet, du fait de la croissance continue des dents et donc de leur renouvellement continu, les caries sont très rares chez le lapin. A ces cas il faut ajouter certaines affections oculaires dues à la remontée des bactéries de la base des dents infectées vers l'oeil en passant par le canal lacrymal. En effet, celui-ci relie le sac lacrymal de l'oeil et la cavité nasale mais en passant très près de la base des racines des incisives supérieures puis de celles des prémolaires supérieures.

Les problèmes bucco-dentaires d'un lapin peuvent être très apparents comme dans le cas d'une malocclusion des incisives, les dents sortant de la bouche. Dans d'autres cas, il est utile, voire nécessaire, de faire appel à la radiographie pour diagnostiquer correctement le problème, en particulier pour les malocclusions des dents jugales.

Cas de malocclusion chez des lapins de compagnie





Incidence latéro-latérale d'une malocclusion jugale compliquée d'ostéite. Noter l'absence d'affrontement entre les prémolaires inférieures et supérieures



Catastrophe dentaire avec effraction de la corticale mandibulaire. Noter le croissance radiculaire en cercle de la première prémolaire inférieure



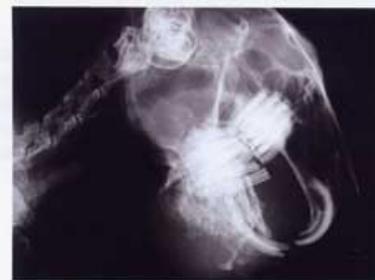
Malocclusion incisive secondaire à une malocclusion jugale et hyperélongation mandibulaire. PM2 supérieure (DJS1) présente de lésions dystrophiques complètes, les prémolaires inférieures sont largement inclinées en avant



Malocclusion molaire avec formation d'un abcès cavitaire mandibulaire. La malocclusion incisive est ici débutante



Abcès mandibulaire lié à une infection généralisée des dents jugales mandibulaires droites.



Vue radiographique latérale droite.

Pour aider les praticiens à affiner leur diagnostic, un certain nombre de situations commentées par les auteurs sont illustrées par la photo externe d'un cas clinique et la radiographie du même sujet

Pour pouvoir poser un diagnostic correct et proposer au propriétaire un traitement adapté au cas de son lapin de compagnie, le praticien aura besoin d'en savoir le plus possible sur cet animal et son passé, ce que l'on appelle les commémoratifs. Il est ainsi souhaitable que le propriétaire puisse indiquer

Les commémoratifs : une aide apportée par le propriétaire du lapin pour un bon diagnostic par le praticien

- l'âge du lapin (ceci permettra de distinguer plus aisément les affections congénitales et celles acquises)
- son mode de vie (en cage, en liberté, en extérieur, exposition ou non à la lumière naturelle, ...)
- son régime alimentaire (une étiquette de composition du ou des aliments achetés sera utile)
- son comportement (anorexie, salivation excessive, prostration, léchage très fréquent du poil,...)
- La consommation de carton ou de tissu est souvent évocatrice d'une pathologie bucco-dentaire
- l'anamnèse médicale (histoire pathologique du lapin et si possible de ses ascendants si elle est connue)
- les antécédents pathologiques bucco-dentaires éventuels et les traitements correspondant ayant déjà été effectués.
- le motif qui a conduit le propriétaire à amener son lapin de compagnie en consultation.



L'examen buccal sous anesthésie se fait facilement après positionnement de l'ouvre bouche par dessus l'écarteur de joues



cavité buccale d'un lapin vue en endoscopie

Les problèmes de malocclusion non traités entraînent pour l'animal une difficulté à s'alimenter. La conséquence est alors un amaigrissement suivi d'une prostration qui alerte rapidement le propriétaire attentif. Les abcès bucco-dentaires ou dento-alvéolaires sont fréquents chez le lapin de compagnie et toujours associés à une infection de la racine d'une ou plusieurs dents. Ils sont le plus souvent consécutifs à une pénétration puis à une élongation des racines dentaires dans le tissu osseux cortical. Ces abcès bucco-dentaires sont le plus souvent non douloureux. Ils ne s'accompagnent pas d'anorexie dans la mesure où ils n'affectent que peu la préhension et la mastication des aliments, et ils ne génèrent pas d'hyperthermie sauf dans le cas d'entéropathie par stase cæcale associée. Ils sont la plupart du temps asymptomatiques et à moins d'une découverte fortuite passent inaperçus jusqu'à l'apparition d'une tuméfaction qui inquiète le propriétaire et motive la consultation.

A l'attention des praticiens, les conditions de l'examen général et surtout de l'examen bucco-dentaire sont listées, commentées et illustrées. Dans la majorité des cas et surtout pour l'observation des problèmes touchant les molaires et prémolaires une anesthésie générale du lapin est conseillée pour une observation efficace. Elle est indispensable si le praticien compte faire une observation par endoscopie. Par contre il est conseillé de faire l'examen général sur l'animal vigile, ses réaction pouvant fournir des informations utiles.

Si une radiographie est nécessaire celle-ci peut se faire sur le lapin vigile s'il est calme et coopératif et si le praticien a une grande expérience. Une sédation ou une anesthésie flash sont toutefois le plus généralement préférables et permettent d'améliorer la qualité de l'observation grâce à un bon positionnement de l'animal.

Nous ne présenterons pas ici les différentes techniques de traitement. Très globalement on peut en retenir que les malocclusions incisives accidentelles peuvent généralement être traitées tout en préservant les dents, mais que dans un très grand nombre de cas l'extraction d'une ou plusieurs dents est nécessaire. Les abcès sont le plus généralement une conséquence des pathologies dentaires sous-jacentes. L'abcès éventuel doit être excisé et disséqué dans sa totalité, en gardant en mémoire que seule la gestion complète des pathologies dentaires sera à même d'éviter les récurrences. Le traitement complet de l'ensemble des problèmes nécessitera le plus généralement plusieurs interventions.

L'ATLAS de Dentisterie du lapin de Compagnie (ISBN : 978-2-917389-01-0)

peut être commandé auprès du Dr Didier Boussarie

3 rue du Clos - 02000 MONAMPTEUIL

prix : **60 Euros + 5 Euros** pour le port en France

(chèque à l'ordre du Dr Boussarie Didier)



Cet ouvrage "Animaux : Guide juridique et pratique sur les lois et réglementations" rédigé par Daniel ROUCOUS et publié en mai 2010 aux éditions du Puits Fleuri (320 pages au format 13,5 x 18,5 cm) traite du statut juridique de tous les animaux et de la responsabilité de leurs propriétaires. Tous les animaux de compagnie, autres que les chiens et chats, sont classés comme NAC (nouveaux animaux de compagnie) y compris les poissons rouges, pourtant l'animal de compagnie le plus présent dans les foyers. Certains sont considérés comme domestiques (lapins nains, canaris et autres oiseaux non exotiques, souris, hamsters, rats, chiens de prairie, cochons d'Inde ou cobayes, cochons nains, écureuils, furets, etc.), d'autres comme sauvages (serpents, araignées, tortues de Floride, iguanes, caméléons, oiseaux exotiques, singes, poissons exotiques, etc.).

L'auteur est un journaliste spécialisé dans le droit rural. Dans cet ouvrage il aborde les problèmes juridiques dans un langage "grand public" tout en fournissant les textes législatifs et réglementaires correspondants. Il n'y a pas de partie spécifique "lapin" mais les cuniculteurs professionnels, comme les propriétaires de lapins de compagnie ou d'élevage familial y trouveront des informations fort utiles quant à leurs droits et leurs devoirs tant par rapport à l'animal lui-même que par rapport au voisinage et le respect de la législation en général

Partie 1. Les animaux domestiques p. 9-62

- Définition et listes officielles
- Statut et droits
- Les NAC (nouveaux animaux domestiques)
- Les chiens dangereux
- Le chien de chasse
- Responsabilité des propriétaires et des gardiens
- L'état de divagation et d'errance
- Vente et astuces pour ne pas se faire avoir
- *Références légales p. 63-101*

Partie 3. Les animaux de la ferme p.169-226

- Définition, statut, droits
- Le transport
- Vente et vices rédhibitoires
- L'abattage à la ferme
- Les animaux morts sur la ferme (équarrissage)
- Le statut des basses-cours
- Les bêtes en pension à la ferme
- Les ruches et ruchers
- *Références légales p. 227-261*

Plan de l'ouvrage

Partie 2. Les animaux sauvages p.103-147

- Définition et principes
- Réglementation sanitaire
- Les nuisibles
- Le sanglier
- Les dégâts aux cultures, jardins et terrains .
- Collision avec un animal sauvage
- *Références légales p. 148-168*

Partie 4. Les animaux et le voisinage .p. 263-299

- Les responsabilités
- Les distances officielles
- Les odeurs
- Le bruit
- Les animaux passés chez le voisin
- Modèle de lettre au propriétaire de l'animal
- Convention avec les vétérinaires pour soins aux animaux blessés
- Modalité de prise en charge des animaux errants
- *Références légales p. 300-304*
- Index général p. 306-314**

Au fil des pages on y découvre par exemple qu'un lapin de compagnie est un animal domestique dès lors qu'il est issu de lapins de race ou communs domestiqués et sélectionnés par l'homme. Par contre un lapin de garenne trouvé dans la nature et élevé à la maison est et reste un animal sauvage et surtout son propriétaire est considéré comme un éleveur au moins amateur d'animaux sauvages (un seul lapin de garenne suffit) et à ce titre il doit détenir un certificat de capacité (gratuit) délivré par les services vétérinaires de son domicile.

On classe l'élevage des lapins dans la catégorie "élevage d'agrément" si les effectifs sont faibles et principalement destinés à la consommation familiale. Si le nombre dépasse 50 lapins de plus de 30 jours, on a des "animaux d'élevage", en principe destinés à la vente. Mais attention le législateur additionne les poules, les lapins, les canards, et tous les animaux de basse-cour en général pour savoir si le chiffre de 50 est dépassé ou non. Par exemple une poule et un lapin comptent chacun pour 1 mais un canard compte pour 2, les dindes et les oies pour 3 et les pigeons ou perdrix pour ¼ d'animal. La conséquence sera la nécessité ou non de respecter certaines règles comme les distances par rapport aux voisins. Il faut par exemple une distance de plus de 50 m par rapport aux voisins pour un élevage de 50 à 2000 lapins de plus de 30 jours. Un élevage de 10 à 50 lapins (et autres animaux de basse-cour) doit avoir une distance d'au moins 25 m et ceux de moins de 10 sujets ne sont tenu à aucune règle pour ce critère.

Dans une autre rubrique on voit que l'abattage des lapins à la ferme est possible sous certaines conditions d'effectifs par semaine et de fonctionnement des installations. Ainsi les lapins doivent avoir été élevés au moins un mois sur l'exploitation. L'abattage ne peut être fait que par la l'éleveur ou un membre de sa famille jusqu'au 3ème degré ou un employé qualifié. Mais en aucun cas les installations ne peuvent être mises à disposition d'un tiers. Les carcasses doivent être immédiatement réfrigérées dans local dont la température ne dépasse pas +4°C, mais elles ne doivent jamais être congelées (une exception pour les fermes-auberges). Le nombre de lapins abattus ne doit pas dépasser 500 par semaine (25 000 par an). L'abattage doit bien entendu respecter les règles d'hygiène et les animaux doivent avoir été étourdis avant abattage.

L'ouvrage **Animaux : Guide juridique et pratique sur les lois et réglementations** (ISBN 978-2-86 739-428-7) auteur **Daniel ROUCOUS**, publié aux Editions du Puit Fleuri en **2010**

est disponible dans les bonnes librairies et
aux Editions du Puits Fleuri
22 avenue de Fontainebleau - 77850 HERICY
Prix indicatif 22 Euros